

Entraîneur de handball du secteur professionnel

RNCP38918 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15416, 15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/04/2024
Date d'échéance	26/04/2027

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL · SIRET : 78454476900044

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	78454476900044	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier d'« Entraîneur de handball du secteur professionnel », correspondant à ce Titre à Finalité Professionnelle de niveau 6 (TFP6), répond à des besoins actuels et émergents liés aux structures professionnelles et aux structures fédérales dans lesquelles il est amené à exercer. Il exerce un métier de haute responsabilité avec une très grande autonomie.

La Fédération Française de Handball distingue 2 grandes typologies d'emplois correspondant aux deux options de ce TFP : l'« Entraîneur professionnel » et l'« Entraîneur formateur ».

L'Entraîneur Professionnel (EP) assume la direction et le management d'un groupe de joueurs couplé au management d'un staff d'experts, évoluant dans un niveau de jeu professionnel ou international avec un but de résultat (gagner, atteindre un objectif déterminé) et avec une dimension liée au spectacle.

L'Entraîneur Formateur (EF) assume la direction et le management d'un dispositif de formation de jeunes joueurs couplé au management d'un réseau d'experts et de partenaires, en vue d'une carrière de sportif professionnel.

L'EP et l'EF dirigent un projet sportif et technique d'une organisation professionnelle ou fédérale.

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse de ses comportements professionnels au sein d'une structure employant des joueurs de handball de haut niveau et visant la recherche de performance.

Régulation de son action professionnelle au sein d'une structure de handball de haut niveau, milieu à forte pression, voire de crise, exposant parfois à des situations de stress.

Management d'un projet de haute performance par la mobilisation des réseaux et des ressources humaines au bénéfice du projet d'une structure professionnelle de handball dans un environnement complexe, exigeant des résultats.

Programmation et régulation du travail de ses équipes dans un contexte de forte pression liée aux résultats.

Préparation de l'équipe et des joueurs au prochain match en collaboration avec son staff dans le cadre d'une

compétition du secteur professionnel, national ou international en handball.

Management de séquences d'opposition de joueurs professionnels en vue de la préparation à un match de handball de haut niveau.

Expertise et innovation dans l'activité handball de haut niveau.

Management des projets sportif et socio professionnel d'un jeune joueur aspirant au métier d'handballeur professionnel.

Conception d'un parcours de formation multidimensionnel sur un temps long pour devenir joueur de handball professionnel.

Direction d'un entraînement avec une démarche pédagogique de progression et de transformation multidimensionnelle inscrite dans un temps long pour devenir joueur de handball professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier ses activités réelles en termes de responsabilité et d'autonomie en les situant dans les exigences et la complexité d'une structure professionnelle de handball afin d'atteindre les objectifs définis avec les différents acteurs (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias).

Préparer ses activités professionnelles et les évaluer en tenant compte des attentes et des objectifs de performance des acteurs d'une structure professionnelle de handball (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) afin de mesurer les impacts de son action.

Préparer ses activités professionnelles et les évaluer en tenant compte des attentes et des objectifs de performance des acteurs d'une structure professionnelle de handball (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) afin de mesurer les impacts de son action.

Décider des adaptations à apporter à son action professionnelle, en repérant les différentes options possibles, afin de conseiller et convaincre des acteurs (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) d'une structure professionnelle de handball complexe et exigeante en termes de résultats.

Créer les conditions favorables au dialogue avec les acteurs (dirigeants, partenaires, médias, staff, joueurs) afin de concevoir, mettre en œuvre et promouvoir un projet de haute performance en prenant en compte le projet global d'une structure professionnelle de handball.

Apprécier les coopérations possibles, les aspirations individuelles et collectives, en évaluant les attentes et besoins des acteurs majeurs pour la réussite d'un projet de haute performance au sein d'une structure professionnelle de handball.

Planifier et organiser le travail des équipes au sein d'une structure professionnelle de handball, en optimisant les collaborations dans un but de résultat.

Évaluer les effets de l'organisation du travail mise en place, en analysant les process choisis afin de les ajuster à la réussite d'un projet de haute performance d'une structure professionnelle de handball.

Contextualiser à des fins de préparation à la performance, le match de handball à venir, en précisant les facteurs clés de l'obtention d'un résultat pour son équipe.

Anticiper des stratégies de jeu de haute complexité technique et tactique handball afin de préparer le managérat du match, en analysant le jeu de l'adversaire à venir.

Concevoir une stratégie de jeu en handball en identifiant les compétences des joueurs et l'association de ces dernières afin de gagner des rapports de force lors du match à venir.

Optimiser l'adhésion de l'équipe et du staff en partageant les choix stratégiques retenus pour réguler le plan de jeu et performer lors du prochain match de handball.

Diriger des séquences d'opposition en handball pour se préparer à gagner le prochain match en mobilisant les ressources humaines disponibles, staff et joueurs.

Optimiser les comportements attendus dans des séquences d'opposition en handball précédant le match afin de gagner des rapports de force en intervenant de manière directe ou indirecte pour réguler les réponses des joueurs.

Débriefing des séquences d'opposition en analysant dans un temps très court les effets des situations de travail accomplies afin de préparer le match de handball à venir.

Garantir le respect de l'intégrité des joueurs et du staff en adaptant ses comportements afin de créer et d'entretenir un climat favorable de travail dans un contexte de pression liée au résultat lors de séquences d'opposition visant la préparation à un match de handball de haut niveau.

Analyser le handball professionnel dans un ou plusieurs domaines en présentant et justifiant des perspectives d'innovation afin de faire progresser la performance de haut niveau ou le spectacle sportif.

Expertiser les ressources du joueur et de son environnement en intégrant particulièrement les dimensions sportive, scolaire, socio-professionnelle et de santé pour concevoir un accompagnement personnalisé visant à

l'épanouissement du joueur dans son projet de vie d'aspirant-handballeur professionnel.

Piloter, en autonomie et en manageant un réseau d'experts, une démarche globale d'accompagnement personnalisé visant à l'épanouissement du joueur dans son projet de vie d'aspirant-handballeur professionnel.

Formaliser un projet de jeu prenant en compte les différentes dimensions de la haute performance au handball et s'inscrivant dans un plan de formation du jeune joueur sur plusieurs années pour permettre sa progression vers le métier d'handballeur professionnel.

Concevoir une séance de handball à visées pédagogiques et s'inscrivant dans le plan de formation, en personnalisant des contenus d'entraînement pour chacun des jeunes joueurs afin de créer les conditions favorables au développement des compétences pour devenir handballeur professionnel.

Créer les conditions favorables de progrès du joueur afin de parvenir à une transformation effective de ses comportements en vue de devenir handballeur professionnel en utilisant différents paramètres pédagogiques et en inscrivant sa démarche dans une logique de temps long, dans un contexte de pression relative aux attentes du joueur, de la famille, du club, de la fédération et des établissements support de formation.

Réguler dans un temps court les réponses des joueurs aux situations-problèmes posées dans l'entraînement de handball afin de corriger les comportements individuels à des fins de progrès, en gérant la complexité de l'ensemble des paramètres d'une séquence pédagogique.

Manager durant la séquence d'entraînement de handball les relations interindividuelles de coopération ou d'opposition en analysant les causes des comportements produits par chacun des joueurs afin de favoriser leurs progrès.

Garantir le respect de l'intégrité des jeunes joueurs de handball, en adaptant ses comportements professionnels d'expert-formateur afin de leur permettre un engagement plein et entier en toute sécurité avant, pendant et après la séance d'entraînement.

Ajuster les objectifs personnalisés des joueurs à partir des axes de travail déterminés dans la planification des cycles en amont et au regard des comportements constatés durant la séquence pédagogique de handball afin de les accompagner dans leur recherche de progrès sur des échéances à court, moyen et/ou long terme.

Blocs de compétences

RNCP38918BC01 — Agir dans la complexité d'une structure professionnelle ou fédérale de handball soumise à la pression de résultat

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier ses activités réelles en termes de responsabilité et d'autonomie en les situant dans les exigences et la complexité d'une structure professionnelle de handball afin d'atteindre les objectifs définis avec les différents acteurs (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias).

Préparer ses activités professionnelles et les évaluer en tenant compte des attentes et des objectifs de performance des acteurs d'une structure professionnelle de handball (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) afin de mesurer les impacts de son action.

Préparer ses activités professionnelles et les évaluer en tenant compte des attentes et des objectifs de performance des acteurs d'une structure professionnelle de handball (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) afin de mesurer les impacts de son action.

Décider des adaptations à apporter à son action professionnelle, en repérant les différentes options possibles, afin de conseiller et convaincre des acteurs (dirigeants, joueurs, staff, partenaires, médias) d'une structure professionnelle de handball complexe et exigeante en termes de résultats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un mémoire professionnel

Présentation orale suivie d'un entretien avec les évaluateurs

RNCP38918BC02 — Piloter un projet de haute performance sportive dans une structure professionnelle ou fédérale de handball

LISTE DE COMPÉTENCES

Créer les conditions favorables au dialogue avec les acteurs (dirigeants, partenaires, médias, staff, joueurs) afin de concevoir, mettre en œuvre et promouvoir un projet de haute performance en prenant en compte le projet global d'une structure professionnelle de handball.

Apprécier les coopérations possibles, les aspirations individuelles et collectives, en évaluant les attentes et besoins

des acteurs majeurs pour la réussite d'un projet de haute performance au sein d'une structure professionnelle de handball.

Planifier et organiser le travail des équipes au sein d'une structure professionnelle de handball, en optimisant les collaborations dans un but de résultat.

Évaluer les effets de l'organisation du travail mise en place, en analysant les process choisis afin de les ajuster à la réussite d'un projet de haute performance d'une structure professionnelle de handball.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un mémoire professionnel

Présentation orale suivie d'un entretien avec les évaluateurs

RNCP38918BC03 — Manager une équipe de joueurs professionnels et un staff afin de réaliser une performance en handball

LISTE DE COMPÉTENCES

Contextualiser à des fins de préparation à la performance, le match de handball à venir, en précisant les facteurs clés de l'obtention d'un résultat pour son équipe.

Anticiper des stratégies de jeu de haute complexité technique et tactique handball afin de préparer le managérat du match, en analysant le jeu de l'adversaire à venir.

Concevoir une stratégie de jeu en handball en identifiant les compétences des joueurs et l'association de ces dernières afin de gagner des rapports de force lors du match à venir.

Optimiser l'adhésion de l'équipe et du staff en partageant les choix stratégiques retenus pour réguler le plan de jeu et performer lors du prochain match de handball.

Diriger des séquences d'opposition en handball pour se préparer à gagner le prochain match en mobilisant les ressources humaines disponibles, staff et joueurs.

Optimiser les comportements attendus dans des séquences d'opposition en handball précédant le match afin de gagner des rapports de force en intervenant de manière directe ou indirecte pour réguler les réponses des joueurs.

Débriefing des séquences d'opposition en analysant dans un temps très court les effets des situations de travail accomplies afin de préparer le match de handball à venir.

Garantir le respect de l'intégrité des joueurs et du staff en adaptant ses comportements afin de créer et d'entretenir un climat favorable de travail dans un contexte de pression liée au résultat lors de séquences d'opposition visant la préparation à un match de handball de haut niveau.

Analyser le handball professionnel dans un ou plusieurs domaines en présentant et justifiant des perspectives d'innovation afin de faire progresser la performance de haut niveau ou le spectacle sportif.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un document

Mise en situation professionnelle

Rédaction d'une étude

Présentation orale suivie d'un entretien avec le jury

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Le candidat doit :

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant du statut de joueur professionnel temps plein durant 3 saisons dans une division professionnelle ou de 20 sélections en équipe nationale sénior sur des compétitions internationales officielles,

Ou

Pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement professionnel d'au moins un an à temps plein comme entraîneur officiel responsable d'équipe au niveau N1 M et F sur les 3 dernières saisons,

Ou

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant de 60 matches dans les 5 dernières saisons comme entraîneur officiel responsable d'équipe au niveau national 2 et national 1 en France,

Ou

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant du statut d'entraîneur adjoint d'une équipe professionnelle de LNH ou LFH durant au moins une saison (Contrat de travail et présence sur feuilles de match D1/D2 en tant qu'officiel),

Et

Pouvoir justifier qu'il sera dans des conditions d'alternance au sein d'une structure du secteur professionnel (LNH /

LFH / N1M utilisant au moins 1 joueur professionnel).

RNCP38918BC04 — Préparer un joueur en formation à devenir handballeur professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Expertiser les ressources du joueur et de son environnement en intégrant particulièrement les dimension sportive, scolaire, socio-professionnelle et de santé pour concevoir un accompagnement personnalisé visant à l'épanouissement du joueur dans son projet de vie d'aspirant-handballeur professionnel.

Piloter, en autonomie et en manageant un réseau d'experts, une démarche globale d'accompagnement personnalisé visant à l'épanouissement du joueur dans son projet de vie d'aspirant-handballeur professionnel.

Formaliser un projet de jeu prenant en compte les différentes dimensions de la haute performance au handball et s'inscrivant dans un plan de formation du jeune joueur sur plusieurs années pour permettre sa progression vers le métier d'handballeur professionnel.

Concevoir une séance de handball à visées pédagogiques et s'inscrivant dans le plan de formation, en personnalisant des contenus d'entraînement pour chacun des jeunes joueurs afin de créer les conditions favorables au développement des compétences pour devenir handballeur professionnel.

Créer les conditions favorables de progrès du joueur afin de parvenir à une transformation effective de ses comportements en vue de devenir handballeur professionnel en utilisant différents paramètres pédagogiques et en inscrivant sa démarche dans une logique de temps long, dans un contexte de pression relative aux attentes du joueur, de la famille, du club, de la fédération et des établissements support de formation.

Réguler dans un temps court les réponses des joueurs aux situations-problèmes posées dans l'entraînement de handball afin de corriger les comportements individuels à des fins de progrès, en gérant la complexité de l'ensemble des paramètres d'une séquence pédagogique.

Manager durant la séquence d'entraînement de handball les relations interindividuelles de coopération ou d'opposition en analysant les causes des comportements produits par chacun des joueurs afin de favoriser leurs progrès.

Garantir le respect de l'intégrité des jeunes joueurs de handball, en adaptant ses comportements professionnels d'expert-formateur afin de leur permettre un engagement plein et entier en toute sécurité avant, pendant et après la séance d'entraînement.

Ajuster les objectifs personnalisés des joueurs à partir des axes de travail déterminés dans la planification des cycles en amont et au regard des comportements constatés durant la séquence pédagogique de handball afin de les accompagner dans leur recherche de progrès sur des échéances à court, moyen et/ou long terme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un rapport

Présentation orale suivie d'un entretien avec les évaluateurs.

Rédaction d'un document

Mise en situation professionnelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Le candidat doit :

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant du statut de joueur professionnel temps plein durant 3 saisons dans une division professionnelle ou de 20 sélections en équipe nationale sénior sur des compétitions internationales officielles,

Ou

Pouvoir justifier du statut d'entraîneur adjoint d'une équipe professionnelle de LNH ou LFH durant au moins une saison (Contrat de travail et présence sur feuilles de match D1/D2 en tant qu'officiel),

Ou

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant de 60 matches dans les 5 dernières saisons comme entraîneur officiel responsable d'équipe au niveau national 1, national 2, national 3 ou en championnat de France moins de 18 ans ou moins de 17 ans en France,

Ou

Être en possession d'une attestation du DTN ou de son représentant justifiant d'une expérience de 1 saison d'encadrement d'une structure de formation du PPF (50% ETP d'encadrement en CFCP ou 50% ETP d'encadrement sur un site Pôle Espoir),

Et

Pouvoir justifier qu'il sera dans des conditions d'alternance au sein d'une structure du secteur de la formation (CFCP /

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'entraîneur de handball du secteur professionnel est un homme ou une femme, licencié auprès de la Fédération Française de Handball (FFHandball) et possède une autorisation d'exercer délivrée par cette dernière. La FFHandball qui gère les équipes de France et les structures de formations Pôle Espoirs, exerce ses prérogatives par délégation de service public conféré par l'Etat (Ministère des Sports). Le secteur du handball professionnel a une subdélégation de la FFHandball pour sa gestion propre et autonome. Dans son immense majorité, le secteur du handball professionnel français est organisé autour de structures type SAS, SASP... Dans tous les cas, ce secteur est assujéti au droit du travail, à la CCNS et aux accords collectifs de branches. Le handball professionnel est le support de l'image du handball français dans sa globalité (vitrine)

L'entraîneur de handball du secteur professionnel peut évoluer soit, dans un contexte lié à la haute performance compétitive, soit, dans un contexte lié à la formation de jeunes athlètes dans le but de conduire ces derniers à devenir professionnels.

L'entraîneur de handball du secteur professionnel est un homme ou une femme qui exerce ses fonctions au sein des structures féminines ou masculines du handball professionnel (Ligue Nationale de Handball – LNH et Ligue Féminine de Handball – LFH) ou au niveau de la FFHandball (entraîneur national), les Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP) ou dans des structures relevant du parcours de performance fédéral (PPF) agréées par le Ministère des Sports (MS) et l'Agence Nationale du Sport (ANS), notamment les pôles espoirs et toutes les équipes de France jeunes, juniors et A.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La typologie et l'appellation des emplois liées à ce métier sont, à ce jour, multiples? :

- Entraîneur professionnel
- Entraîneur professionnel principal
- Entraîneur professionnel adjoint
- Analyste de la performance
- Entraîneur formateur
- Directeur technique
- Directeur d'une structure de formation

Cependant nous distinguons 2 grandes typologies d'emplois? :

« L'entraîneur professionnel » et « L'entraîneur formateur »

L'entraîneur de handball professionnel répond au travers de l'exercice de son métier à des enjeux éducatifs et sociétaux forts, notamment au travers des notions d'exemplarité, de valeur du travail, d'abnégation, de tolérance, de vivre ensemble, de lutte contre toutes formes d'inégalités et de violence.

L'entraîneur de handball professionnel agit dans un contexte d'enjeux économiques élevés, de forte exposition médiatique, de forte concurrence, et de haute exigence de performance et de résultats. Compte tenu de ces éléments, l'entraîneur de handball du secteur professionnel est potentiellement exposé à certaines déviances (harcèlement moral ou physique, dopage, paris sportifs illégaux...etc) et aux pressions de toutes sortes.

L'entraîneur de handball du secteur professionnel en relation quasi systématique avec les agents de joueurs ou leurs intermédiaires. Il-elle est également conduit à être au contact des partenaires sociaux (syndicats de joueurs, syndicats d'employeurs, union des clubs professionnels), de directeurs d'entreprises, de sportifs professionnels, de médias, d'élus institutionnels ou associatifs.

L'entraîneur du secteur professionnel doit faire preuve d'une solide connaissance de lui-même, d'une haute technicité ou expertise dans le domaine de la pratique du handball, de la compétition, du managérat d'une équipe et du management d'une structure, Il-elle doit également être en capacité d'assumer une autonomie élevée dans ses choix et ses prises de décisions. Dans le milieu du handball professionnel français, il-elle occupe un poste à hautes responsabilités.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement des activités physiques et sportives (APS) est une profession réglementée :

Le code du sport

Conformément au cadre réglementaire de l'encadrement des activités handball et aux conditions d'exercice

accordées à son diplôme, le détenteur du titre à finalité professionnelle d'« Entraîneur de Handball du secteur professionnel » répond aux obligations de l'article L 212-1 du code du sport :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) » et permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement du handball contre rémunération. »

Cette obligation de qualification se double d'une obligation d'honorabilité, également rappelée à l'article L212-9 du code du sport :

« Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus

« En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

Enfin, et conformément à l'article R212-85 et suivant du code du sport, toute personne désirant exercer la fonction d'entraîneur professionnel de handball est tenue d'en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité à titre principal. Cette déclaration est à renouveler tous les 5 ans et entraîne la délivrance d'une carte professionnelle.

Les conditions et limites d'exercice proposées pour l'Annexe II-1 de la partie réglementaire du code du sport modifiée par l'Arrêté du 12 février 2013, NOR SPOF104814A sont :

Entraîneur de Handball du secteur professionnel - Mention « Entraîneur Professionnel »

Encadrement, enseignement et entraînement en handball d'une équipe professionnelle ou auprès d'une sélection nationale.

Entraîneur de Handball du secteur professionnel - Mention « Entraîneur Formateur »

Encadrement, enseignement et entraînement en handball dans une structure de formation d'un club professionnel ou fédérale.

La réglementation de la FFHandball, de la ligue professionnelle messieurs (LNH : Ligue Nationale de Handball), et dames (LFH : Ligue Féminine de Handball)

Les textes et règlements de la FFHandball fixent les obligations pour exercer le métier d'entraîneur au niveau professionnel, au plus haut niveau fédéral et dans les structures de formation.

Concernant l'exercice du métier d'« entraîneur professionnel » :

L'article 47 des règlements généraux de la FFHandball prévoit le « statut et les qualifications des entraîneurs principaux et adjoints en D1F, LNH, dans les clubs de N1M (toutes poules) et en D2F (sous statut VAP et non VAP) ». (Référence : https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2023/06/doc_2023_03_generaux_2023-24_v01-06-2023_VF.pdf)

Tout entraîneur principal, inscrit en tant qu'officiel d'équipe sur une feuille de match de compétition officielle de handball doit être titulaire d'une licence « pratiquant ». Un entraîneur titulaire d'une licence blanche ne peut pas être admis en qualité d'entraîneur principal au bénéfice du club dans lequel il possède cette licence blanche.

47.1 Procédure applicable aux clubs membres de la LNH (D1M et D2M)

Conformément aux dispositions de l'article 1414 du règlement administratif de la LNH, tout « entraîneur professionnel », principal ou adjoint, ne peut être autorisé à évoluer dans les compétitions officielles de la LNH qu'après homologation de son contrat de travail par la commission compétente de la LNH et avis conforme du directeur technique national de la FFHandball. L'avis conforme du DTN est également obligatoire pour tout entraîneur participant à la coupe de France nationale.

Le présent article 47.1 définit les conditions dans lesquelles le DTN ou son représentant rend son avis sur les qualifications desdits entraîneurs.

47.2 Procédure applicable aux clubs de la LFH (D1F et de D2F)

Tout entraîneur professionnel, à titre d'entraîneur principal d'un club de D1F ou de D2F, ne peut être inscrit sur une feuille de match en championnats de France et en coupe de France qu'à la condition d'avoir été préalablement autorisé par le Directeur technique national de la FFHandball.

Le présent article 47.2 définit les conditions dans lesquelles le DTN ou son représentant statue sur les qualifications dudit entraîneur.

47.3 Procédure applicable aux clubs de N1M (toutes poules)

Tout entraîneur intervenant, à titre d'entraîneur principal d'un club de N1M ne peut être inscrit sur une feuille de match en championnats de France et en coupe de France qu'à la condition d'avoir été préalablement autorisé par le Directeur technique national de la FFHandball. Le présent article 47.3 définit les conditions dans lesquelles le DTN ou son représentant statue sur les qualifications dudit entraîneur.

Concernant l'exercice du métier d'« entraîneur formateur » :

(Référence : <https://www.ffhandball.fr/vie-federale/documentation/reglements/>

- page 8)

- Dans les Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP) :

Le règlement des centres de formation des clubs professionnels prévoit dans son article 4.1 la présence d'un responsable sportif du centre de formation, titulaire :

- du diplôme d'État de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (« DE JEPS»), spécialité performance sportive, mention handball, ou du Titre à Finalité Professionnelle de niveau 5 « Entraîneur de Handball ».

- pour les entraîneurs ayant un diplôme étranger,

- o L'attestation délivrée au nom du ministre des sports attestant de l'équivalence du DE JEPS spécialité « Performance sportive » mention « Handball » (article L. 212-7 du Code du sport),

- o Le cas échéant, pour les entraîneurs ayant suivi un parcours de formation et / ou professionnel de 1an minimum au sein d'un état membre de l'union européenne ou dans un état partie à l'accord sur l'espace économique européen (article L.212-7 et R.212-88 et suivants du code du sport) et ayant effectué la demande de « Reconnaissance de Qualification Professionnelle » (CRQ) auprès de la préfecture de département, la photocopie du courrier de la préfecture spécifiant l'autorisation d'exercice en libre établissement suivant les prérogatives du DE JEPS,

- de la certification « Entraîneur fédéral jeunes », délivrée par la FFHandball et en cours de validité,

- de la carte professionnelle d'éducateur sportif délivrée par le préfet de département et en cours de validité. A titre exceptionnel dans l'attente de la réception de la carte professionnelle, pourra être produit une attestation délivrée par la Direction régionale de la cohésion sociale compétente justifiant la validation par la DDCS de la déclaration d'éducateur sportif,

- d'un contrat de travail conclu avec obligatoirement la structure juridique (association ou société sportive) gérant le centre de formation, pour une durée minimale d'un mi-temps, conforme aux dispositions légales et conventionnelles applicables (notamment du chapitre de 12 de la CCNS).

Dans l'hypothèse où le responsable sportif ne serait pas titulaire de la certification « Entraîneur fédéral jeunes » délivrée par la FFHandball, en cours de validité, il pourra néanmoins occuper le poste sous réserve d'être dans l'un des cas suivants :

- Être titulaire du TFP de niveau 6 option « Entraîneur formateur »,

- Être inscrit en formation au TFP6 option « Entraîneur formateur ».

- Dans les structures Pôles Espoirs :

Les projets de performance fédéraux (PPF) validés par la FFHandball et le ministère des sports inclut un cahier des charges des structures Pôles espoir précisant la qualification des entraîneurs :

- o Un responsable de "Site Pôle Espoir" est autorisé par la DTN,

- o Diplômes requis pour l'entraîneur principal : TFP 6 mention "Entraîneur formateur" ou BEES (1er ou 2eme degré), DE ou DES et Diplôme Fédéral Entraîneur Fédéral Jeune ; ou en formation par dérogation.

Formation continue des entraîneurs du secteur professionnel :

Dans le cadre de ses activités d'entraîneur, le titulaire du Titre à Finalité Professionnelle (TFP) «?d'Entraîneur de Handball du secteur professionnel?» sous contrat, participe aux actions de formation continue obligatoires mises en place par la FFHB (conformément aux règlements généraux FFHB).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou certification équivalente

Être titulaire d'une certification de niveau 5 dans le domaine du handball

Avoir satisfait aux exigences du test de sélection

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir reçu un avis favorable aux 3 blocs de compétences du TFP « d'Entraîneur de handball du secteur professionnel » selon l'option choisie.

Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le coordonnateur de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Il est composé par 7 personnes :

Le Président de la FFHandball ou son représentant,

Le Directeur technique national de la FFHANDBALL ou le directeur pédagogique de l'IFFE ou un représentant,

Deux Conseillers Techniques Sportifs d'État (CTS) placés auprès de la FFHandball, désignés par le DTN ou son représentant, (dont 1 représentant les territoires),

Une personne qualifiée en handball,

Un représentant des entraîneurs salariés,

Un représentant des employeurs.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date de décision	26/04/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2027
Date de dernière délivrance possible	26/04/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	23	0	100 %	—
2021	25	0	90 %	92 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31905

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38918/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	840 € – 10 880 €
Durée	622 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	38
Parcours menés à terme	36
Taux d'achèvement	95 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	39
Montant total engagé	165 647 €
Coût moyen par dossier	4 247 €
Durée moyenne	326 h
Période	06/2024 – 07/2026
France compétences	55 %
État	43 %
Reste à charge titulaire	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.